

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Massy le 1^{er} mars 2025

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi Avenir professionnel, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de mesurer chaque année l'écart global de rémunération femmes/hommes, sous la forme d'un « Index de l'égalité professionnelle » et de le publier chaque année.

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

La loi estime que les entreprises ont rempli leur obligation si elles atteignent la note de 75/100.

Nous sommes fiers de vous annoncer que notre Organisation **a obtenu une note de 96 % à l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Ce résultat témoigne de notre engagement constant en faveur d'un environnement de travail équitable et inclusif et de la poursuite de l'engagement de notre organisation en faveur d'une plus grande mixité à tous les niveaux. Il reflète notre engagement collectif à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité au quotidien. Grâce aux actions mises en place, nous avons renforcé l'équité salariale, favorisé la progression professionnelle et assuré des opportunités justes pour tous.

Dans tous les domaines de l'égalité professionnelle abordés par l'Index, le Secours Islamique France s'est en effet doté de moyens propres lui permettant de lutter contre les éventuels écarts constatés et d'encourager le développement de carrière des femmes.

Depuis 2015, les engagements pris par la Direction Exécutive du SIF de l'accès des femmes à des postes de responsabilité importants ainsi que de présence de femmes au sein du Comité Exécutif, notre organe de direction, démontrent encore l'importance accordée au sujet.

Par ailleurs, chaque année des mesures sont discutées avec les membres du CSE et confirmées sur cette thématique dans le cadre du plan d'action égalité hommes/femmes.

Les résultats obtenus au titre de l'indicateur de parité publié sont les fruits de ces démarches.

Nous remercions toutes les équipes pour leur implication dans cette démarche et restons mobilisés pour progresser ensemble vers une égalité toujours plus effective avec l'ambition d'une amélioration continue.


Mahieddine KHELLADI
Directeur Exécutif


SI France
Direction des Ressources Humaines
10 Rue Galvani - 91300 MASSY
Siret : 390 215 135 00042

